



Règlement pour le stationnement des véhicules sur le territoire communal

En séance du 5 mai 2021, le conseil communal a validé le règlement pour le stationnement tel que proposé par la commission Travaux publics compétente pour la question des parkings et des routes. Ledit règlement reprend simplement les articles du règlement-type proposé par le canton, avec quelques petites adaptations à la réalité évolénarde. La validation de ce règlement confère une base légale formelle. L'Assemblée primaire du 24 juin prochain sera appelée à se prononcer sur cet objet.

Vous trouvez ci-dessous quelques détails du règlement afin de comprendre rapidement les enjeux liés au contenu de ce règlement.

Art 1. BUT

Le présent règlement a trait à l'application de la législation fédérale sur la circulation routière en matière de stationnement, notamment à l'instauration de règles permettant aux résidents de parquer leurs véhicules en dérogation à la limitation générale sur certains emplacements communaux réservés au stationnement limité.

Le règlement distingue plusieurs secteurs, avec des règles et des possibilités de dérogation ou de modifications temporaires, notamment (résumé de plusieurs articles):

- **Zones de stationnement à durée déterminée.** Le stationnement est gratuit mais limité, sauf de 19h00 à 07h00, les dimanches et jours fériés. L'utilisateur doit utiliser un disque de stationnement.

Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la commune peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence, conformément à la

législation cantonale en matière de signalisation routière.

- **Zone de stationnement avec horodateur.** Dans ce secteur, les places de parc sont payantes et les tickets doivent être apposés visiblement sur le tableau de bord des véhicules. Le stationnement est illimité pour les possesseurs d'une autorisation pour la durée de sa validité.

Abonnement/autorisation: la demande peut être adressée auprès de l'administration communale ou via l'application Parkingpay. L'autorisation peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. L'autorisation délivrée pour une durée déterminée est intransmissible et valide uniquement pour le numéro d'immatriculation du véhicule bénéficiaire dans l'ensemble des parkings communaux payants.

À noter: l'autorisation ne confère aucun droit à l'attribution d'une place de stationnement réservée. De plus, le titulaire d'une autorisation doit toujours être en mesure d'enlever à bref délai son véhicule, notamment lors de travaux de déblaiement de neige, d'entretien et lors de manifestations, faute de quoi le véhicule est évacué et mis en fourrière aux frais de son propriétaire. Finalement, l'autorisation est retirée lorsque le bénéficiaire fait usage illicite de son autorisation

Tarifs

Le Conseil communal arrête les tarifs. Ils peuvent être adaptés en tout temps en fonction du coût de la vie. Les tarifs peuvent être différents selon les zones, secteurs ou catégories de bénéficiaires. Le présent règlement fixe les montants maximaux au-delà desquels le Conseil communal ne peut aller:

- Montant horaire max. CHF 1.50.
(actuellement 1.—)



Règlement pour le stationnement des véhicules sur le territoire communal

- Montant journalier max. CHF 12.— (actuellement 8.—)
- Montant hebdomadaire max. CHF 60.— (actuellement 40.—)
- Tarif max. des autorisations:

	Domiciliés	Non domiciliés
Annuel	500.— (360.—)	750.— (500.—)
Semestriel	300.— (220.—)	450.— (300.—)
Trimestriel	200.— (160.—)	300.— (200.—)
Mensuel	100.— (80.—)	150.— (100.—)

Application et voies de droit

- La Police municipale est chargée de l'exécution du présent règlement.
Compte tenu de la convention intercommunale en vigueur, cette tâche est donc confiée à la Police intercommunale du Val d'Hérens.
- Le stationnement de véhicules sans plaques de contrôle, de bétailières, de re-

morques, de caravanes, de camping-cars, de machines de chantier, de poids-lourds et de machines agricoles est interdit sur le domaine public.

- Les décisions prises par la Police municipale, en application du présent règlement, peuvent faire l'objet, dans les 30 jours, d'une réclamation au Conseil communal.

Art. 10. AMENDES

Les contrevenants au présent règlement sont passibles d'amendes comprises entre Fr. 10.— et 10'000.— et sont poursuivis conformément aux articles 34 et ss de la LPJA du 6 octobre 1976.

La poursuite des infractions prévues par les législations fédérale et cantonale, en particulier par la législation sur la circulation routière, demeure réservée.

Le règlement est consultable sur le site internet de la commune sous l'ongle *Actualités > Assemblée primaire.*



Rappel: possibilité d'utiliser l'application Parkingpay pour les places de parc payantes de la commune

Téléchargez l'application «Parkingpay» sur votre téléphone mobile afin de vous acquitter de la taxe de stationnement sans passer par l'horodateur et payez juste le nécessaire en fonction de la durée effective de stationnement.

Autre exemple d'utilisation pratique: pour les bailleurs qui désirent obtenir une autorisation de stationnement hebdomadaire pour leurs locataires, il est possible de le faire via l'application. Il suffit pour cela de suivre la procédure du mode de paiement «Autorisation», d'entrer le n° de plaques du véhicule utilisé par son locataire et de valider.

Pour terminer, l'application «Parkingpay» est utilisée par plus en plus prestataires de service en Valais et en Suisse. En recherchant dans «NPA/Localité» vous pouvez voir si le secteur ou vous vous trouvez dispose du mode de paiement «Parkingpay». Vous avez ainsi en main un outil pratique et utilisable à bien des endroits.



Bilan juin 2020 – juin 2021

Voici un résumé non exhaustif des décisions prises et objets traités par le conseil communal depuis la publication du dernier bulletin communal d'information, c'est-à-dire depuis juin 2020.

Administration et Finances

■ Budget 2021

Après avoir pris connaissance du budget préparé par l'administration communale en fin d'année 2020, le conseil communal a formellement validé le budget 2021 au début de la législature. L'Assemblée primaire de février a permis d'approuver ce projet. Les investissements prévus pour cette année sont résumés dans un tableau à la fin de la partie « Comptes 2020 ».

■ Etiquettes autocollantes pour le vote par correspondance

Le canton du Valais a mis en place un système d'étiquettes autocollantes personnelles dans le cadre de la sécurisation du vote par correspondance. En cas de perte de ces étiquettes, le conseil décide de facturer un émolument de Fr. 10.— pour leur renouvellement afin de responsabiliser l'électeur.

Agriculture

Le conseil a adjugé les travaux de remise en état des routes agricoles (REP) à Prélet, Cotter et Novelett pour un montant d'env. Fr. 400'000.—.

Aménagement du territoire

■ Travaux LAT

Le conseil a mandaté les bureaux Azur Roux et Rudaz Sàrl et Espace Territoire SA afin de réaliser les travaux préparatoires à la révision du plan de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), ainsi que l'avant-projet et le projet de révision globale du PAZ/RCCZ. Le nouveau PAZ doit être adapté à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et être homologué par le Conseil d'Etat au plus tard pour le 1.5.2026.

■ Modification partielle du plan de zone à Lanna pour Télé-Evolène

Le conseil a mandaté plusieurs bureaux afin de réaliser les travaux nécessaires à la modification partielle du PAZ de manière à permettre la réalisation d'un nouveau transport par câble à l'emplacement actuel du télésiège : demande de défrichement et traitement de la zone de protection de la nature ; analyse contextuelle, information publique et rapport OAT 47 ; coordination, cartographie et élaboration du dossier SDT.

■ Traitement des oppositions aux zones réservées

Les opposants ayant été entendus via des séances collectives ou individuelles, le conseil a décidé d'envoyer la centaine d'oppositions pendantes au Canton pour traitement.

Coronavirus et mesures spéciales

Les mesures ayant fortement évolué dans un sens comme dans l'autre, il n'est pas nécessaire d'en faire un historique ici. À ce stade, nous souhaitons seulement rappeler



le principe en vigueur en matière d'autorisation pour les manifestations ainsi que les restrictions d'accès aux bâtiments communaux qui ont malheureusement rythmé ces derniers mois.

■ Procédure d'autorisation pour manifestation

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport est l'autorité qui accorde les autorisations pour les grandes manifestations étant donné qu'une cellule de crise a été mise en place. Pour les manifestations plus petites où la commune reste compétente (moins de 1000 personnes), le conseil décide de mettre en œuvre la recommandation du canton en matière d'autorisations pour les manifestations locales: un préavis de la section covid-19 devra obligatoirement être demandé préalablement au dépôt de la demande auprès de la commune.



■ Restriction de l'accès aux salles communales

Le conseil communal a décidé de suivre strictement les recommandations de l'OFSP en matière de réunions de personnes et de pratiques sportives et culturelles, que ce soit pour les adultes ou les enfants. En fonction de cela, les activités des sociétés locales se sont vues fortement impactées, mais cela pour le bien commun sur le long terme. Globalement, toutes les activités ont été suspendues ces derniers mois, à l'exception des cours de musique pour les enfants ou par petits groupes.

Culture, sports et loisirs

■ Demandes de soutien financier en raison du Covid

La pandémie a empêché les sociétés locales d'organiser des événements leur apportant des recettes importantes voire indispensables pour leur fonctionnement. Aussi, sur présentation des comptes et perspectives financières, le conseil communal a accepté de verser des aides à fonds perdus à la fanfare Echo de la Dent-Blanche, au FC Evolène ainsi qu'au SC Dent-Blanche.

■ Place de jeux des Haudères

Le conseil a décidé de réaliser une place de jeu aux Haudères et a pour ce faire adjudgé l'achat et le montage des différents éléments de jeux à l'entreprise Bimbo (Fr. 45'000.—). En compléments, le triage forestier est mandaté pour fournir et installer le revêtement au sol (copeaux), les barrières de protection ainsi que le mobilier d'extérieur, y compris le renouvellement de la place de pique-nique (Fr. 36'000.—). Une subvention intéressante a été allouée par l'Etat du Valais, couvrant env. le tiers du budget total.

■ Soutien financier pour la réfection des courts de tennis

Après avoir pris connaissance, par l'intermédiaire du TC Roc Vieux, du devis global pour la réfection des courts de tennis aux Haudères et de l'éclairage (Fr. 250'000.—), le conseil a accepté de participer pour un montant allant jusqu'env. au tiers de l'investissement. La décision définitive a fixé cette participation à Fr. 85'000.—. Le conseil a également accepté que la commune d'Evolène se porte garante du prêt NPR de Fr. 30'000.— sur 15 ans pour le TC Roc-Vieux.



Bilan juin 2020 – juin 2021

■ Soutien au centre artistique Le Violon d'Or

Comme pour les autres cours de musique prodigués par des institutions reconnues, le conseil accepte de subventionner les cours de musique du centre artistique de Madame Françoise Gaspoz Rossier aux Haudères à hauteur de Fr. 100.— par année et par élève domicilié sur la commune et jusqu'à 18 ans.

■ Homologation des parcours VTT

- Le conseil a mandaté un bureau pour l'établissement des dossiers de préconsultation et de mise à l'enquête publique pour le projet LIML – réseau VTT Evolène.
- Le conseil a également donné le mandat de balisage des nouveaux itinéraires VTT à l'association Valrando selon pratique cantonale en vigueur.



■ Itinéraires cycloportifs du Val d'Hérens

Comme proposé par l'Antenne Région Valais romand, mandatée par le canton pour développer le « Bike » à l'échelle cantonale,

le conseil a soutenu le projet d'itinéraires cycloportifs dans le Val d'Hérens. Après discussion avec les travaux publics et les instances touristiques, il est décidé que l'itinéraire qui viendra dans notre commune s'arrêtera aux Haudères et n'ira pas dans les vallons de Ferpècle et d'Arolla. Cet itinéraire devra être homologué par le canton.

■ Projet Place Clos Lombard

Le conseil a pris connaissance de l'étude de faisabilité effectuée en vue d'une modernisation des infrastructures du FC Evolène, lesquelles deviendraient publiques (WC, vestiaires, douches) en vue de faire de la place de parc, avec l'office du tourisme attenante, un véritable centre d'accueil public satisfaisant aux besoins des visiteurs. La prochaine étape consistera à créer un groupe de travail qui se penchera sur le dossier (cf. *Organisation nouvelle législature*).

■ Mise à jour salle de cinéma

Après avoir pris connaissance des différentes possibilités de rénovation du système de projection, le conseil a décidé d'installer un système numérique permettant aussi bien de projeter une présentation en vue d'une conférence/séance que de télécharger et projeter des films comme dans les autres salles de cinéma. Aussi, avec cette modernisation, la commune d'Evolène se dote d'un outil performant et pouvant prodiguer une activité touristique/sociale indoor.





Bilan juin 2020 – juin 2021

22

■ **Projet Val d'Hérens 1940-2040 du CIRM**

Le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne de l'Université de Lausanne souhaite étudier notre vallée sous différents angles de la science (naturelle, sociale, etc.). Les chercheurs souhaitent également impliquer la population sous la forme d'une procédure participative. Dans cette perspective, le conseil a décidé de leur accorder un soutien aux niveaux institutionnel, logistique ainsi qu'au niveau de la communication et de la récolte des données.

Energie - Constructions

■ **Contrôle énergétique des dossiers et chantiers**

Conformément à la législation sur les constructions et suite au rappel de cette exigence par le label «Cité de l'énergie», le conseil a décidé de mandater un spécialiste pour le contrôle énergétique des dossiers d'autorisation de construire ainsi que pour le suivi de réalisation des mesures. Comme le veut la loi, ce contrôle est refacturé aux requérants.

■ **Etude chauffage et eau chaude abris des Haudères**

Le conseil a donné un mandat pour l'étude d'assainissement du chauffage et de l'eau chaude dans les abris des Haudères. L'objectif est de rénover les infrastructures de manière à avoir un système plus pratique, économe et écologique qui permettrait notamment une meilleure utilisation des sanitaires (WC publics).

Personnel

■ **Nominations aux travaux publics (TP)**

- Pour le poste de responsable du centre de tri et collaboratrice auprès des TP, le

conseil a décidé de nommer Madame **Sophie Vuignier**, qui est entrée en fonction au début de l'été 2020. *Nous souhaitons la bienvenue à cette première femme au sein de l'équipe des TP et la remercions d'avance pour la discipline en matière de tri des déchets qu'elle saura imposer au centre de tri des Haudères.*

- Pour le poste surveillant réseau d'eau et collaborateur auprès des TP, le conseil communal a nommé Monsieur **Jean-Luc Quinodoz**, qui a commencé son activité en octobre 2020. *Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son nouvel environnement professionnel.*

■ **Service des constructions**

Suite à la démission de Serge Métrailler, le conseil a remis le poste au concours et a décidé de nommer Monsieur **Andres Gimenez**. Son activité a débuté en novembre 2020. *Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction – et de courage – dans ce domaine technique marqué par les modifications législatives et les difficultés liées au patrimoine bâti.*

■ **Structures d'accueil**

- Le conseil communal accepte que les travaux de nettoyage soient faits par une autre personne que le personnel encadrant étant donné que le personnel actuel ne veut plus s'en charger en fin de journée. Sur proposition de la commission, le conseil décide de nommer Madame **Sandy Barban**, domiciliée à Evolène, au poste de femme de ménage des structures d'accueil. *Nous souhaitons la bienvenue à Sandy et la remercions d'avance pour sa flexibilité et son dévouement, particulièrement en cette période de pandémie qui requiert une vigilance encore plus particulière.*
- Le conseil a mis au concours un poste d'apprentissage d'assistant(e) socio-édu-



Bilan juin 2020 – juin 2021

catif pour l'accompagnement des enfants auprès des structures d'accueil de la commune d'Evolène et a décidé d'engager Mademoiselle **Alexia Follonier**, fille de Pascal Follonier et domiciliée aux Haudères. *Nous souhaitons à Alexia beaucoup de satisfaction dans sa formation et la remercions d'ores et déjà de bien prendre soin de nos jeunes enfants.*

- Sur demande de la responsable et suite à l'augmentation des inscriptions auprès des structures, le conseil communal décide de mettre au concours un poste d'éducatrice de la petite enfance entre 60 et 90 % avec fonction de suppléante de la responsable. Le processus est actuellement en cours.

■ Triage forestier

- Le conseil prend note de la démission de Monsieur Marcel Mahon, engagé au poste de contremaître forestier, qui était toujours en temps d'essai et accepte sa démission.
- Dernièrement, le conseil a pris connaissance de la démission de Loïc Bourdin qui travaillait auprès du triage forestier en tant que bûcheron. Le poste a été remis au concours. Le processus est actuellement en cours.

■ Ecole

Bien que les enseignants soient des employés cantonaux, nous vous informons que le conseil a préavisé favorablement les changements suivants au sein du personnel de l'école primaire d'Evolène:

- Le conseil a pris connaissance du **départ à la retraite de Madame Bernadette Vuignier** pour la rentrée scolaire 2021/2022. *Nous remercions Bernadette pour les nombreuses années mises au service de la jeunesse évolénarde et lui souhaitons un plein épanouissement dans sa nouvelle étape de vie.*

- Le conseil a pris connaissance de la démission de Madame Emilie Angéloz, enseignante ACM au sein des écoles de l'EPVH.
- Le conseil préavisé favorablement la nomination de Madame **Julie Balet** comme enseignante à plein temps auprès de l'école primaire d'Evolène. *Nous l'accueillons avec plaisir et lui souhaitons de s'épanouir dans notre établissement scolaire.*

Remontées mécaniques

- Le conseil a pris connaissance au cours de l'été 2020 du projet d'investissement des Remontées Mécaniques d'Arolla concernant l'électrification des installations et l'optimisation de l'enneigement artificiel sur le haut de son domaine skiable. Après analyse du projet et des comptes de la société, le conseil accepte un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 300'000.—. Par contre, aucune aide à fonds perdu ne sera accordée sachant que le conseil subventionne déjà la société à hauteur de Fr. 105'000.— par année. Les prochaines demandes d'aide à





Bilan juin 2020 – juin 2021

24

l'investissement devront en outre être annoncées plus rapidement afin qu'elles puissent être prises en compte dans le budget prévisionnel de la commune.

- Le conseil a accordé une subvention de Fr. 23'000.— à l'association Espace Dent Blanche pour la réalisation d'une étude de développement (fusion, rapprochement) des remontées mécanique de Télée-Evolène SA et des Remontées mécaniques d'Arolla SA dans le but d'optimiser le fonctionnement de ces sociétés. Cette étude est exigée par le Canton en vue de trai-

ter d'éventuelles demandes de soutien financier telles que les crédits NPR. Les conclusions de l'étude et le positionnement des sociétés vis-à-vis des recommandations permettront également au conseil communal de mieux appréhender la future stratégie en matière d'investissement et de soutien aux remontées mécaniques.

- À noter qu'un groupe de travail ad hoc a été formé au sein du conseil communal afin de renforcer le dialogue avec les sociétés et de réfléchir à cette stratégie.

Santé

Projet de centre médical public – et de nouvelles structures d'accueil

Compte tenu de la situation liée au manque de relève des médecins généralistes et suite aux multiples discussions ayant eu lieu depuis plusieurs années, le conseil communal a donné en août 2020 un mandat d'accompagnement pour la **réalisation d'un centre médical** à Evolène à l'entreprise AxioConsulting, car nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en place un outil de travail polyvalent et attractif pour attirer des médecins.

Un avant-projet a été réalisé, au cours duquel **le besoin d'acquérir de nouveaux locaux pour la crèche et la nurserie a été ajouté au besoin médical**. Plusieurs variantes ont été étudiées. Le conseil communal a décidé de retenir la variante d'une nouvelle construction à proximité immédiate du centre scolaire d'Evolène. Cette proximité est un avantage indéniable pour les structures d'accueil qui pourront profiter de synergies avec l'école et la cour de récréation. La commune y possède de plus du terrain d'ores et déjà affecté en zone d'utilité générale. Du point de vue médical, la proximité avec la pharmacie et l'accès facile ont également été considérés comme des avantages.

Le projet de centre médical prévoit des espaces pour 2-3 médecins généralistes ainsi que pour des consultations occasionnelles par des spécialistes, un espace dentiste, ainsi que des espaces pour des prestations paramédicales telles que physiothérapie et ostéopathie. Une grande chance pour notre projet: nous avons d'ores et déjà une partie du personnel (médecin et dentiste notamment) intéressé à intégrer ces locaux, ce qui renforce encore la légitimité du projet.

Le **programme définitif** du projet est **en cours de validation**, du côté médical comme du côté de l'accueil des enfants. Il est prévu que le concours d'architecture – procédure incontournable pour un projet de cette ampleur estimé à env. 5 millions de francs – soit lancé à la fin août, pour un choix du projet en début d'année prochaine et un lancement de la réalisation au plus vite.

Dans l'intervalle, une **solution transitoire** pour l'installation d'un médecin généraliste dès la fin de l'année est **en phase de finalisation**. Cela non pas dans le but de concurrencer nos médecins actuels, mais bel et bien de renforcer l'offre médicale pour notre population résidente et nos hôtes, ce qui est nécessaire sans attendre l'ouverture du futur centre médical. Nous espérons pouvoir officialiser cette bonne nouvelle dans les prochains mois.



Bilan juin 2020 – juin 2021

■ **Financement du projet d'agrandissement de l'EMS de Vex**

Suite à la convention ratifiée par l'Assemblée primaire en vue de l'entrée de la commune dans la Fondation Saint-Sylve une fois l'établissement agrandi, le conseil a accepté d'avancer la somme d'env. Fr. 60'000.— pour financer la préparation du dossier d'extension du Home Saint-Sylve (montant correspondant à la répartition au nombre d'habitants d'une avance de 250'000.— sur la somme totale qui sera investie par les communes). Ce montant sera à déduire de notre participation finale puisque les communes financeront directement 10 % du coût total des travaux, travaux préparatoires y compris.

■ **Label commune en santé**

Le conseil communal a pris connaissance de l'état des lieux réalisés en 2020 par la commission Formation, affaires sociales et santé relatif aux actions de promotion de la santé existantes dans la municipalité d'Evolène. Le conseil prend acte avec satisfaction que la commune d'Evolène a obtenu le label «Commune en santé» (3 étoiles). Le label a été remis formellement lors de l'événement organisé dans notre commune par Promotion Santé Valais le 18 septembre 2020 pour marquer les 10 ans du label. À cette occasion, la Commune d'Evolène a eu le grand honneur de recevoir Madame Isabelle Moret, présidente du Conseil National, et Monsieur Olivier Turin, président du Grand Conseil. Compte tenu des mesures sanitaires alors en vigueur, l'événement a pu avoir lieu mais malheureusement sans ouverture au public.

Information liées aux soins orthodontiques subventionnés

Le conseil communal a décidé de ne plus suivre la recommandation de l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse qui jusqu'à présent imposait aux communes des districts de Sion, Hérens et Conthey de fréquenter la clinique dentaire pour bénéficier des subventions pour les soins orthodontiques. Par conséquent, dorénavant, les jeunes domiciliés dans la commune pourront bénéficier des soins orthodontiques subventionnés auprès de n'importe quel orthodontiste agréé.

Sécurité publique

■ **Concept de sécurité incendie intercommunal**

Sur proposition de la commission «Sécurité publique», le conseil décide du principe de participer à l'élaboration du concept et du règlement du feu intercommunal avec les communes d'Hérémece, Saint-Martin et Vex. La démarche s'inscrit dans un





Bilan juin 2020 – juin 2021

26

contexte de pression cantonale au rapprochement, d'une incitation à la professionnalisation des structures et de la diminution constatée de la motivation et de l'engagement au sein des officiers actuels. En l'occurrence, le conseil communal a pris connaissance en 2020 de la démission pour la fin de l'année du commandant du feu, Monsieur **John Depaz**, et de son suppléant Monsieur **Blaise-Henri Trovaz**. Ce dernier démissionne également de son poste de responsable de l'Etat-major de crise en cas de catastrophe. *Nous remercions ces deux personnes pour leur engagement au bénéfice de notre sécurité.*

Suite au concept et après de longues discussions intercommunales, le conseil a accepté la proposition de convention pour la création d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal. L'adhésion définitive sera soumise à l'Assemblée primaire lorsque le règlement intercommunal du feu aura été finalisé.

Sur proposition de la commission Sécurité Publique, le conseil nomme Monsieur **Antonio Caldeira** qui a accepté la responsabilité de commandant AD INTERIM, la collaboration intercommunale ne remplaçant pas l'obligation d'avoir un responsable local. *Nous adressons nos plus vifs remerciements à Antonio pour sa disposition à aider et comptons sur lui pour motiver la relève à le remplacer dans les meilleurs délais.*

Premier élément issu de la collaboration intercommunale, un service de piquet intercommunal a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2021.

■ Organisation EMC et nomination chef EM

Suite à la démission du Chef EM Blaise-Henri Trovaz au 31 décembre 2020, le conseil décide de nommer Patrick Sierro qui est la seule personne sur la commune

d'Evolène ayant suivi la formation de chef EM et suite à la confirmation du canton que le cumul avec la fonction de conseiller communal n'est pas incompatible. Patrick Sierro se charge d'organiser la nouvelle structure EM à partir de la prochaine législature.

■ Adjudication travaux d'assainissement stand de tir

Compte tenu de l'obligation légale d'assainir et du dernier délai pour exécuter cela tout en bénéficiant de quelques subventions, le conseil décide d'adjuger les travaux d'assainissement du stand de tir pour un montant d'env. Fr. 540'000.— En parallèle, des récupérateurs de balles seront installés sur chaque cible et des adaptations des stalles de tir seront réalisées en collaboration avec la société de tir la Cible. Pour rappel, les communes sont tenues d'avoir des installations afin de permettre le tir obligatoire ou de s'associer à un stand de tir intercommunal. L'obligation d'assainir étant indépendante du maintien ou de l'abandon de notre stand de tir, le conseil communal a choisi de financer la réfection des installations locales afin de soutenir notre dynamique société de tir locale.

■ Réalisation du Plan d'urgence

L'établissement du plan d'urgence, basé sur les cartes de danger, est en cours de réalisation en coordination entre la commune,

le canton et le bureau spécialement mandaté par le conseil communal et dont les frais d'étude sont fortement subventionnés par le canton. À noter que de nombreux points devront être réalisés par l'administration communale et l'Etat-major de crise (EMC).





Bilan juin 2020 – juin 2021

■ Adjudication digne en terre armée aux Clièves

Sur proposition du canton afin de renforcer le dispositif de filets parepierres, le conseil décide d'adjuger les travaux de construction d'une digue armée pour le projet de défense des Clièves pour un montant de Fr. 850'000.—. Le conseil communal entrevoit favorablement la réalisation de cette digue supplémentaire mais compte bien continuer à insister auprès du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement afin d'obtenir à long terme une protection plus sûre et adaptée, comme pourrait l'être un tunnel par exemple. À ce titre et suite à la demande du conseil communal d'étudier des possibilités de protection plus efficaces de notre seule route d'accès communale, le chef du Service de la mobilité Monsieur Vincent Pellissier et le Géologue cantonal Monsieur Raphaël Mayoraz, ont présenté au conseil communal les diverses possibilités de sécurisation du secteur des Clièves. Il s'avère que seule la variante d'un long tunnel est intéressante pour la sécurité de la route. Toutefois, le coût de l'ouvrage serait très important (plus de 100 millions selon les premières estimations) dont 30% serait à la charge des communes environnantes. Le dossier doit cependant rester ouvert et une étude plus poussée doit être réalisée.

Travaux publics

■ Adjudication du mandat de déneigement du secteur d'Arolla

Le conseil a pris connaissance des offres pour le déneigement du secteur d'Arolla suite à la mise au concours en procédure ouverte, exigence de la loi sur les marchés publics, et décide d'adjuger le mandat de déneigement à l'entreprise qui a obtenu la meilleure note soit la «Quincaillerie de la Vallée» aux Haudères. Ce mandat a une durée contractuelle de 5 ans.

A noter qu'une procédure de mise en soumission des travaux de déneigement sera engagée prochainement par la commune pour les autres secteurs de la commune pour lesquels les contrats arrivent à échéance, et ce afin de respecter la loi sur les marchés publics,

■ Adjudication des travaux de génie civil pour la route de Ferpècle à La Forclaz

Le conseil décide d'adjuger ces travaux de réfection à l'entreprise Epiney selon son offre d'env. Fr. 290'000.— L'entreprise devra s'organiser afin de terminer les travaux avant l'été.

■ Adjudication passerelle d'Arbey

Le projet de passerelle piétonne à Arbey a subi du retard suite à un besoin d'étude complémentaire. Le conseil a décidé d'adjuger les travaux de construction de la passerelle d'Arbey à l'entreprise Gianinetti, entreprise spécialisée qui a réalisé le concept, pour un montant atteignant un peu plus de Fr. 90'000.—. Les travaux seront exécutés dès le mois de juin, en tenant compte que le 20 juin 2021 se dérouleront les championnats d'Europe de VTT sur ce chemin.

■ Adjudication des travaux de génie civil pour la route de Villa

Après des années de retard dûs aux procédures, le conseil a enfin pu adjuger les travaux de réalisation de cette route de Villa à l'entreprise Dumas SA pour un montant total d'env. Fr. 660'000.—.

■ Validation du règlement de stationnement

cf. Article spécial sur ce sujet en vue de la prochaine Assemblée primaire.



Aménagement de la décharge de la Boussille

28

L'aménagement de la décharge de la Boussille est entré dans sa phase principale de travaux ce mois de juin 2021. Débuté en parallèle de la construction du centre forestier, ce projet consiste à aménager une décharge de matériaux propres sur le site de la Boussille et présente 2 avantages pour la Commune d'Evolène:

1. Agrandir la place à disposition pour le triage forestier
2. Création d'une décharge pour les matériaux propres (terre) dans la Commune

■ Historique du projet

En 2013, la Commune d'Evolène ne possédait plus aucune décharge de type A (matériaux propres) homologuée.

En 2014, la Commune d'Evolène a mandaté le bureau Nivalp pour réaliser une étude de variantes afin de trouver un endroit adéquat. En collaboration avec la commission environnement, l'étude a démontré que l'extension du site de l'ancienne déchetterie de la Boussille représentait la solution la plus adaptée et surtout offrait un espace de stockage supplémentaire de plus de 50'000m³. Les procédures d'autorisation ont donc été lancées et ont débuté par la procédure de modification de zone. Nous avons obtenu l'autorisation en 2017.

■ Pourquoi ce projet

Les chantiers de la région produisent environ 2000 m³ de matériaux d'excavation par année et au vu de la localisation de la Commune, l'évacuation en plaine des matériaux a vite été écartée en raison des nuisances du transport par poids-lourds pour les villages situés en aval et l'environnement.

Le site de la Boussille permet de réduire les transports au minimum et dispose d'une bonne accessibilité.

L'ouverture d'une décharge pour matériaux est une nécessité pour la Commune d'Evolène et répond à un intérêt public.

Le triage forestier profite de l'apport de terre pour agrandir la place à disposition pour le travail et le stockage du bois.

■ Phases du projet

1. Remblayage de la place du centre forestier (réalisé en 2019-2020-2021)
2. Aménagements initiaux pour le bas de la décharge (dès 2021):
 - Durée 1-2 ans
 - Abattage des arbres dans le périmètre de défrichement autorisé
 - Création d'un redan de délimitation au pied du talus
 - Mise sous tuyau du torrent de la Boussille
 - Construction d'une piste conduisant à la partie inférieure
3. Remblayage de la partie inférieure
 - Durée 10-15 ans (27'000 m³)
4. Remblai jusqu'au niveau de la place
 - Durée 10-15 (26'000m³)

■ Devis estimatif du projet

Fr. 500'000.—

L'investissement sera couvert par les taxes perçues lors de la mise en décharge.

■ Réalisation des travaux

La réalisation des aménagement initiaux a été attribuée à l'entreprise Epiney Constructions SA pour un montant de Fr. 288'812.70

*Yvan Maistre
Conseiller communal*



Organisation législature 2021/2024

Une nouvelle législature a commencé au 1er janvier 2021, avec nouveau conseiller, et, forcément, quelques nouveautés ou remaniements au niveau des dicastères et autres commissions. Les pages suivantes vous présentent l'organisation qui a été décidée et qui guidera ces 4 prochaines années au sein de notre Commune. Le conseil communal remercie à cette occasion les membres des commissions et les divers titulaires de responsabilités pour leur implication et leur soutien.

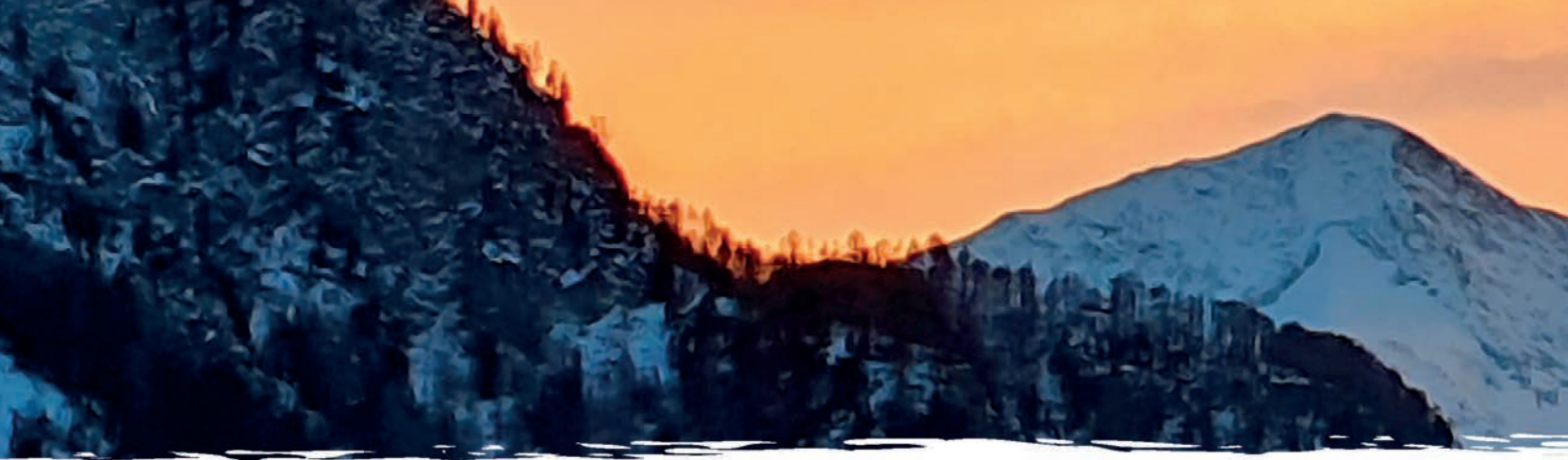


De gauche à droite: Narcisse Gaspoz (secrétaire communal), Gérald Pralong (conseiller), Cédric Fauchère (conseiller), Patrick Sierro (vice-président), Virginie Gaspoz (présidente), Eddy Favre (conseiller), Yvan Maistre (conseiller), Patrick Quinodoz (conseiller)

Répartition des dicastères et membres

COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES

Responsable	Virginie Gaspoz
Membres	Annelise Gaspoz, Eliane Gaspoz, Philippe Métrailler (65), Gérald Pralong, Patrick Sierro, vacant
Membre admin	Secrétaire communal
Attributions	Administration générale, Finances communales, Personnel, Information, Bâtiments communaux, Projets de défense, Gestion grands projets d'investissement



Organisation législature 2021/2024

COMMISSION AGRICULTURE

Responsable **Gérald Pralong**

Membres Jean-Marc Dussez, Pierre-Joseph Follonier, Dany Forclaz, Nicolas Gaudin, Cyrille Georges, Frédéric Métrailler, Marius Pannatier, Xavier Rieder

Membre admin Préposé à la culture des champs

Attributions Routes agricoles, Remembrement par fermage, Projets agricoles

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable **Eddy Favre**

Membres Gratien Anzévi, Maurice Bracci, Cédric Fauchère, Gérard Fauchère, Jean-Daniel Rumpf, Joseph Georges (65), Jean Quinodoz, Steve Quinodoz

Membre admin Responsable service des constructions.

Attributions Plan d'aménagement, Urbanisme, Remembrements

COMMISSION CONSTRUCTIONS

Responsable **Eddy Favre**

Membres Gérard Fauchère, Arnaud Métrailler, Samuel Rieder, Martial Pralong, Steve Quinodoz, Guy-Olivier Voide

Membre admin Responsable service constructions

Attributions Autorisations de construire

SOUS-COMMISSION SUIVI DES CONSTRUCTIONS

Membres Responsable service constructions et chargé de sécurité, teneur cadastre, Steve Quinodoz

Attributions Police des constructions, Salubrité publique, Permis d'habiter

COMMISSION ENERGIE

Responsable **Gérald Pralong**

Membres Rachel Bros de Puechredon, Michel Follonier, Alan Maître, Yvan Maistre, Pierre-Antoine Pralong, Steve Pralong

Membre admin Responsable service technique

Attributions Energie, Forces hydrauliques, Cours d'eau, Label « Cité de l'énergie », Energies renouvelables, Projets d'assainissement

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Responsable **Yvan Maistre**

Membres Eric Beytrison, Jean-Michel Bournissen, Gilbert Maître, Valéry Maître, Marielle Métrailler, vacant

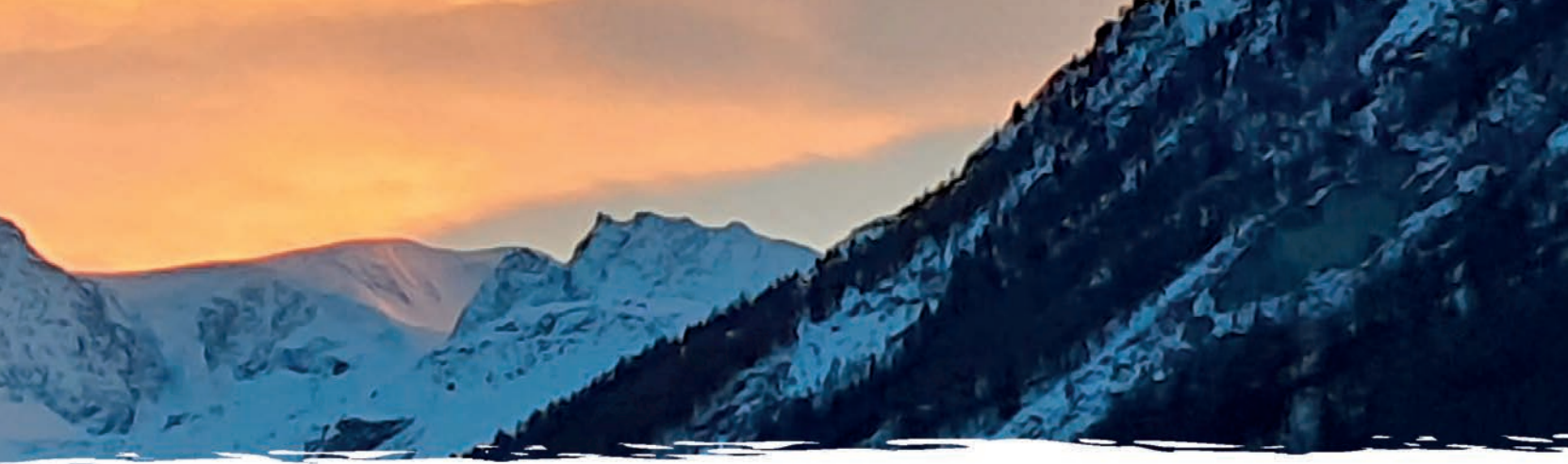
Membre admin Responsable TP, Garde-forestier

Attributions Traitement des déchets, Voirie, Décharge, Gravières, Sylviculture, Bourgeoisie

COMMISSION FORMATION, AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Responsable **Cédric Fauchère**

Membres Jean-Noël Anzévi, Joëlle Chevrier, Eliane Gaspoz, Corina Rong, Catherine Pannatier, Audrey Théoduloz



Organisation législature 2021/2024

Membre admin	Responsable structures d'accueil, Direction des écoles
Attributions	Ecole primaire, Cycle d'orientation, Formation professionnelle, Garderie et crèche, Aide sociale, Aînés, Santé, Label « Commune en santé »

COMMISSION SÉCURITÉ

Responsable	Patrick Sierro
Membres	Basile Bournissen, Patrick Decorges, Antonio Caldeira, Bernard Maître (62), Philippe Métrailler (65), Christophe Forclaz
Membres admin	Resp. sécurité, Resp. feu, Resp. EM, Resp. PIVH, Chargé de sécurité
Attributions	Police municipale, Feu, Protection civile, Etat-major de crise

COMMISSION TOURISME, CULTURE ET SPORTS

Responsable	Virginie Gaspoz
Membres	Sébastien Bornatici, Pascal Bracci, François Georges, Marlène Mauris, Florian Pannatier, Edith Vuignier
Membres admin	Directeur Evolène Région Tourisme (permanent), Responsable chemins pédestres (selon sujet)
Attributions	Tourisme, Infrastructures touristiques, Chemins pédestres, Culture, Infrastructures sportives, Sociétés locales

SOUS-COMMISSION STRATÉGIE TOURISTIQUE

Membres	Sébastien Bornatici, Pascal Bracci, Florian Pannatier, Marlène Mauris, Directeur Evolène Région Tourisme
Attributions	Masterplan touristique

SOUS-COMMISSION JEUNESSE

Membres	Pascal Bracci, François Georges, Edith Vuignier
Attributions	Jeunesse, Label « Commune de montagne – la Jeunesse notre avenir », Promotion civique, Mérites communaux

COMMISSION TRAVAUX PUBLICS

Responsable	Patrick Quinodoz
Membres	Frédéric Chevrier, Laurent Chevrier, Joseph Dussez, Georgy Follonier, Christian Gaspoz (86), Romain Théoduloz
Membres admin	Responsable TP, Responsable service technique
Attributions	Routes, Step, Eau potable, Eaux usées, Cimetière, Eclairage public, Parkings, Mensurations fédérales

TRIBUNAL DE POLICE

Responsable	Patrick Sierro
Membres	Steve Quinodoz, Véronique Pralong
Attributions	Recours relatifs aux décisions de la police municipale



Groupes de travail ad hoc

Des commissions ad hoc ont été nommées afin de traiter diverses thématiques actuelles et touchant plusieurs dicastères. Ces groupes de travail sont composés d'un responsable et de deux conseillers. Les autres personnes, internes ou externes au conseil et/ou à l'administration, seront intégrées ou invitées selon les besoins.

GESTION DES SITES TOURISTIQUES (LAC BLEU / FERPÈCLE / ARBEY...)

Responsable Patrick Sierro
Membres CC Eddy Favre, Yvan Maistre

AMÉNAGEMENT PLACE CLOS LOMBARD

Responsable Virginie Gaspoz
Membres CC Patrick Quinodoz, Cédric Fauchère

REMONTÉES MÉCANIQUES

Responsable Yvan Maistre
Membres CC Gérald Pralong, Eddy Favre

POPULATION / DÉMOGRAPHIE

Responsable Cédric Fauchère
Membres CC Virginie Gaspoz, Gérald Pralong

Représentations – Délégations

ASSOCIATION DES COMMUNES CONCÉDANTES DU VALAIS (ACC)

- Comité Virginie Gaspoz
- Délégation Gérald Pralong

ASSOCIATION DES COMMUNES DU VAL D'HÉRENS (ACVH)

- Comité Virginie Gaspoz
- Délégation Cédric Fauchère, Eddy Favre, Gérald Pralong, Patrick Sierro

Ancien Hôpital de Gravelone

- Conseil d'administration Virginie Gaspoz
- Délégation Cédric Fauchère

Délégation Association Sion-Région (ARS)	Virginie Gaspoz
Délégation Association forestière du Valais Central	Yvan Maistre
Délégation Bourgeoisie Valais	Yvan Maistre
Délégation Cabane des Aiguilles Rouges	Patrick Sierro
Délégation CMS Val d'Hérens	Cédric Fauchère
Délégation CO Hérens et EVPH	Virginie Gaspoz, Cédric Fauchère
Délégation Evolèn'Art	Virginie Gaspoz
Délégation Fédération des communes valaisannes	Virginie Gaspoz